

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
Arrondissement de NANCY
CANTON DE MALZEVILLE
COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS- AMANCE

COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS-AMANCE

31/2020

**COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 SEPTEMBRE 2020**

Nombre de membres en
Exercice : 09
Présents : 07
Votants : 09

L'an deux mil vingt, le deux septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Laître-sous-Amance, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 25 août 2020, sous la présidence de M. Mickaël MEVELLEC, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Date de convocation :
25/08/2020

Mme Jeanne-Marie MANONVILLER
Mrs René BATTISTIN, Denis DEVENEY, Patrick FIORLETTA,
Thomas LEJEUNE, et Christian PIEDALLU,

Date d'envoi en Préfecture :
10/09/2020

ETAIENT ABSENTS: Mme Sophie BONNEAU, excusé
Mme Véronique CROIX LEGAT, excusé

Date d'affichage :
10/09/2020

POUVOIRS : Mme Sophie BONNEAU à Thomas LEJEUNE
Mme Véronique CROIX-LEGAT à Mickaël MEVELLEC

Préambule : Le Maire informe l'Assemblée que Mme BIRI n'est plus secrétaire de mairie depuis le 17/08 et que Mme GILLET a pris ses fonctions le 1^{er} août dernier.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Mme Prescyllia GILLET.

Le Maire stipule à l'Assemblée que le Conseil Municipal ne peut se prononcer sur le point n°3 à l'ordre du jour « Mise en place d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) » étant donné que le Comité Technique du Centre de Gestion doit se prononcer sur ce projet le 28 septembre. Selon l'avis du Comité Technique, ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

D-35/2020 – DESIGNATION DES CORRESPONDANTS CNAS

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune est adhérente au CNAS (Comité National d'Action Social) depuis le 1^{er} septembre 2014.

Suite aux élections municipales, un délégué élu et un délégué agent doivent être désignés pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Le Conseil Municipal décide de désigner, à l'unanimité, Mme Véronique LEGAT, en qualité de déléguée élue et de désigner Mme Prescyllia GILLET, en qualité de déléguée agent.

D-36/2020 – PROCURATION DE SIGNATURE POUR LES COLIS DE LA POSTE

Monsieur le Maire informe que le courrier postal adressé à la mairie est retiré à la boîte aux lettres. Auparavant, il appartenait au Maire de désigner les personnes habilitées à avoir une procuration postale. Désormais, la Poste exige que cette décision soit prise par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de désigner plusieurs personnes afin de pouvoir assurer la réception du courrier et des colis en son absence à la mairie ou à son domicile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accorder une procuration postale à Mme Sophie BONNEAU, 1^{er} Adjointe, Monsieur Thomas LEJEUNE, 2^{ème} Adjoint et Mme Véronique LEGAT, 3^{ème} Adjoint. De plus, M. Denis DEVENEY et la secrétaire de mairie, Mme Prescyllia GILLET sont autorisés à récupérer un courrier ou colis destiné à la commune.

D-37/2020 – CONVENTION DE SERVITUDE D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE D'AMANCE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une convention de servitude a été signée en 2017 entre la commune de Laître-sous-Amance et la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné concernant le passage d'une canalisation d'eau potable sur un terrain situé à Amance mais dont la commune est propriétaire.

Cette convention stipule que la commune sera indemnisée d'un montant de 15.75 €.

Afin que le notaire puisse instruire le dossier et indemniser la commune, le Conseil Municipal doit se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accorder l'instruction de la convention signée.

D-38/2020 – AUTORISATION DE CONDUITE DU TRACTEUR COMMUNAL POUR LES ELUS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en cas de besoin certains élus pourraient être amenés à conduire le tracteur communal, notamment M. Denis DEVENEY et M. Thomas LEJEUNE. De ce fait, une autorisation de conduite pour le tracteur doit être établie pour les élus afin d'être assurés en cas de problème.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, le Maire à établir les autorisations de conduites aux deux élus.

D-39/2020 – CONTRAT DE MAINTENANCE DU DEFIBRILLATEUR RUE SOPHIE DE BAR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un défibrillateur a été installé Rue Sophie de Bar en 2020 devant la salle polyvalente. Conformément au décret 2001-1154 et à l'arrêté du 3 mars 2003, les défibrillateurs sont soumis à obligation de maintenance.

C'est pourquoi, après demande, la commune a reçu une offre pour un contrat de maintenance et de service d'un montant de 184 € H.T. de la société « DEFIBRILLATEUR CENTER », auprès de laquelle elle l'avait acheté.

Ce contrat stipule que la maintenance sera effectuée annuellement ou sur demande de la commune par un technicien spécialisé pour un contrôle réglementaire contenant 10 points. De plus, en cas de panne ou de dysfonctionnement, la société prête gracieusement un défibrillateur si l'immobilisation de l'appareil est nécessaire par leur service technique. Elle répare ou échange gratuitement l'appareil. Après utilisation thérapeutique du défibrillateur, la société récupère l'appareil usagé et effectue une vérification générale sur celui-ci. La batterie ainsi que les électrodes seront changées, et l'appareil sera nettoyé. Par ailleurs, la mise à jour du logiciel du défibrillateur est gratuite.

De plus, la Municipalité souhaite former des élus et des administrés à son utilisation. Cependant, le devis ne contient une formation à l'utilisation du défibrillateur que pour 10 personnes. De ce fait, la commune va se renseigner auprès de divers organismes (Croix-Rouge, Pompiers...) pour organiser une journée sur les gestes de premiers secours et l'utilisation du défibrillateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, le Maire à signer le contrat de maintenance de la société « DEFIBRILLATEUR CENTER » et charge M. Patrick FIORLETTA de contacter les différents organismes pour prévoir une journée autour des gestes premiers secours.

DIVERS

POINT COMMISSIONS

Travaux

Monsieur Thomas LEJEUNE rappelle qu'un devis a été signé entre la commune et la société « ETR Blaisin » concernant le retrait des pavés Rue des Trois Evêchés. Il espère que la commune pourra récupérer le maximum de pavés pour les mettre à différents endroits afin d'embellir le village. Les travaux sont prévus semaine 39.

Concernant le regroupement des compteurs de la commune, la société SVT intervient semaine 37.

De plus, il informe qu'il a négocié le devis avec la société ENDUIEST situé à PULNOY concernant le ravalement de façade au 2 rue des trois Évêchés. Il est rappelé que le ravalement était prévu dans le contrat de vente des plateaux communaux à M. LEMBO. Celui-ci aurait dû être effectué en 2018 ou 2019 conformément au contrat. Le devis d'un montant de 13 169.50 € sera signé prochainement par Monsieur le Maire. Ayant un délai de 4 mois, l'entreprise réalisera ces travaux au plus tard en mars 2021. Le Maire informera les administrés concernés par ces travaux.

Monsieur Denis DEVENEY informe qu'un devis a été établi par la société « Menuiserie BOURCY » située à Laneuvelotte pour le remplacement des cylindres et la réalisation de 31 clés du bâtiment de la mairie. Le devis s'élève à 1 574 € H.T. Le Conseil Municipal souhaite que Monsieur Denis DEVENEY demande un devis à une autre entreprise pour comparaison.

Démocratie Participative

Monsieur Christian PIEDALLU rappelle à l'Assemblée qu'il serait souhaitable que les commissions soient complétées avec des personnes non élues. Il sollicite les conseillers pour faire un appel aux personnes qui pourraient être intéressées à entrer dans ces commissions.

De plus, il informe qu'un fichier a été transmis à l'ensemble des commissions pour pouvoir recenser les actions menées par chacune d'elles. Il demande que ce fichier soit complété par toutes les commissions avant le prochain Conseil afin d'harmoniser les données à l'aide d'une frise chronologique qui sera affichée à chaque réunion publique ainsi que dans chaque bulletin municipal.

Il informe qu'une réunion publique se déroulera le 09 octobre de 19h30 à 22h00, elle sera sur les thèmes suivants :

- Aménagement de la Place Coty
- Circulation (véhicule, piéton, vélo) dans le village
- Nom du bulletin municipal

Un flyer communiquant cette réunion publique sera distribué mi-septembre.

Il demande aux conseillers de préparer les différentes questions à poser aux administrés concernant ces trois points.

Suite à cette réunion publique, pour échanger sur les différents sujets, un « conseil de projet » sera organisé. Enfin, les décisions finales seront prises lors d'un Conseil Municipal.

Communication

Monsieur le Maire informe que le site internet sera en ligne mi-septembre. Il permettra de transmettre des informations sur la commune ainsi que les associations du village mais également d'y trouver des documents administratifs.

Par ailleurs, une page Facebook a été ouverte dernièrement. Les administrateurs du site internet et du Facebook sont :

- le Maire, Mickaël MEVELLEC
- 1^{ère} Adjointe, Sophie BONNEAU,
- la secrétaire, Prescyllia GILLET

Il conviendra d'envoyer toutes les informations utiles à partager à la population à Prescyllia GILLET par mail ou par SMS.

Le premier bulletin municipal sera distribué courant novembre 2020. Le Maire invite les commissions à synthétiser leurs actions, articles ou photos, et à transmettre les informations à madame Sophie BONNEAU pour fin octobre. Le deuxième bulletin municipal sera distribué en avril/mai 2021.

Action sociale / Solidaire

Monsieur Patrick FIORLETTA informe les conseillers que le petit déjeuner de l'Association « Trisomie 21 » se déroulera le 18 novembre prochain. Ce petit-déjeuner permettra à l'Association de se faire connaître. Un flyer avec un coupon pour réserver son petit-déjeuner sera distribué dans les boîtes aux lettres courant septembre. A noter que le petit-déjeuner est payant et que le foyer rural de la commune aidera à l'organisation.

Il informe également que Mme Véronique CROIX-LEGAT s'est occupée de deux personnes âgées en difficulté en août.

De plus, M. le Maire informe qu'entre septembre et juin 2021, des actions à destination des personnes âgées seront organisées dans le village et à l'extérieur du village. Le repas du début de l'année dit « repas des anciens » sera ouvert aux personnes souhaitant y participer quel que soit l'âge. Cependant, leur repas sera payant, à tarif réduit.

Ensuite, il rappelle qu'un voyage annuel est organisé par la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné à destination des personnes âgées. La commune souhaite soutenir financièrement cette action pour que ce voyage soit ouvert à toutes les personnes âgées du village.

Concernant l'été 2021, la commune va mettre en place une aide financière pour aider les parents pour que leurs enfants partent en colonie de vacances. Cette aide sera attribuée en fonction du quotient familial de la famille.

Qualité de vie

Monsieur Patrick FIORLETTA rappelle qu'il est convenu d'organiser des petites cérémonies de bienvenue et distribuer un panier garni aux nouveaux habitants de 2019 et 2020. De ce fait, les nouveaux habitants doivent s'inscrire en mairie, et il est demandé aux conseillers de prévenir le secrétariat lorsqu'ils ont connaissance de nouveaux arrivants sur le village.

De plus, il informe les conseillers que depuis la convention signée entre l'Association « Grange CARS » et la commune, les nuisances sonores ont diminué suite à la mise en place d'horaires précis de fonctionnement.

Par ailleurs, le city stade tout comme le terrain de tennis ou aire de jeux ne sont pas indiqués dans le village. L'installation de panneaux serait nécessaire. De plus, l'aire de jeux et le terrain de pétanque ont besoin d'une rénovation. Enfin, M. le Maire informe qu'un chantier jeune sera sans doute organisé en 2021 pour aménager des ateliers fitness en bois près du stade.

Embellissement / Fleurissement

Monsieur le Maire informe que la première campagne fleurissement de juin a été un succès. Malheureusement, l'incivilité des personnes a été remarquée mi-juillet par le vol de lavandes et de 3 rosiers tiges à divers endroits du village.

Une deuxième campagne aura lieu en octobre pour mettre en place massifs supplémentaires et des bacs dans la commune (mairie, église, écluse...). Un appel à la population sera transmis par Facebook, par flyer et Panneau Pocket.

DIVERS

1. Location d'un standard téléphonique chez Orange

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune a demandé à ORANGE une nouvelle offre internet incluant la location d'un standard téléphonique. Cela permettra de passer de 3 contrats actuellement à un seul.

2. Adhésion à PANNEAU POCKET

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée que certaines communes voisines sont adhérentes à Panneau Pocket. Cette application permet à la commune de transmettre en direct des

Informations importantes aux habitants qui auront installé l'application sur leur smartphone. Monsieur Denis DEVENEY explique que la personne est informée d'un nouveau message à l'aide d'une notification. L'abonnement annuel est de 108 € H.T.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à Panneau POCKET.

3. Enquête PLUi – Transmission remarques

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré le Commissaire Enquêteur et le Commissaire du secteur « ABF » concernant la réunion publique du 8 septembre 2020 de l'enquête PLUi. Il explique qu'ils ont échangé sur les différentes craintes des administrés.

4. Informations diverses

Le Maire informe les conseillers sur les différents points suivants :

- Le nettoyage des avaloirs de la commune se fera le 21 octobre prochain. Les habitants en seront informés via Panneau Pocket.
- L'ancien local de l'école sera vidé vendredi 4 septembre pour mettre à disposition le local à l'association « Repair Café »
- Deux réunions se sont déroulées avec des personnes de la DITAM afin de voir les possibilités de modification concernant la circulation.
- L'Architecte des Bâtiments de France, Mme HOLZER, est venue dans la commune afin d'échanger sur divers permis de construire. Cette visite a permis à Mme HOLZER de faire le tour du village pour mieux connaître les lieux et donner de précieux conseils.
- L'apéro citoyen du 9 août a rassemblé 70 personnes.
- Une réunion à la Communauté de Communes est prévue le 11 septembre 2020.
- Les prochaines dates du Conseil Municipal pour 2020 seront le 14 octobre et 25 novembre prochain.

➤ Liste des délibérations :

D-35/2020 – Désignation correspondant CNAS

D-36/2020 – Procuracy de signature pour les colis de La Poste

D-37/2020 – Convention de servitude d'un terrain sur la commune d'Amance

D-38/2020 – Autorisation de conduite du tracteur communal pour les élus

D-39/2020 – Contrat de maintenance défibrillateur Rue Sophie de Bar

➤ Signatures :

Mickaël MEVELLEC	Sophie BONNEAU <i>Absente</i>	Thomas LEJEUNE	Véronique LEGAT <i>Absente</i>
Patrick FIORLETTA	Christian PIEDALLU	Denis DEVENEY	MANONVILLER Jeanne-Marie
René BATTISTIN			